

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU NORD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3221-7 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 32 à 33-4 ;

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021, relatif aux Comités Sociaux Territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération du Conseil Départemental n° DAJAP/2021/229 du 1er juillet 2021 portant élection du Président du Conseil Départemental ;

Vu l'arrêté départemental du 11 janvier 2023 portant composition des représentants du collège employeur au Comité Social Territorial ;

Vu la mobilité professionnelle de Madame Anne DEVREESE, Directrice Générale Adjointe en charge de l'Enfance, de la Famille, de la Santé vers une autre administration le 15 mars 2024,

Vu la nomination de Monsieur Arnaud BUCHON en qualité de Directeur Général Adjoint en charge de l'Enfance, la Famille, la Santé par intérim à compter du 15 mars 2024 ;

ARRETE

ARTICLE 1. Les dispositions de l'arrêté du 11 janvier 2023 sont abrogées.

ARTICLE 2. Le Comité Social Territorial est présidé par Monsieur Christian POIRET, Président du Conseil Départemental. En cas d'empêchement, celui-ci se fera représenter par Monsieur Jean-Luc DETAVERNIER, Vice-Président du Conseil Départemental.

ARTICLE 3. Sont désignés pour représenter le Département au sein du Comité Social Territorial :

Membres titulaires :

Monsieur Christian POIRET, Président du Conseil Départemental,
Monsieur Jean-Luc DETAVERNIER, Vice-Président du Conseil Départemental,

Madame Sylvie LABADENS, Conseillère Départementale,
Madame Anne VANPEENE, Conseiller Départemental,
Madame Soraya FAHEM, Conseillère Départementale,
Monsieur Benjamin HUS, Directeur Général des Services,
Madame Sophie BLANQUART, Directrice Générale Adjointe Partenaire et
Ressources,
Monsieur Thomas SEGUIN, Directeur Général Adjoint délégué aux
Ressources Humaines,
Monsieur Pierre ARDILLER, Direction Général Adjoint en charge de la
Solidarité Territoriales,
**Monsieur Arnaud BUCHON, Directeur Général Adjoint en charge de
l'Enfance, la Famille, la Santé par intérim,**
Monsieur Pascal FUCHS, Directeur Général Adjoint en charge du Retour à
l'Emploi et de l'Action Sociale,
Madame Florence MAGNE, Directrice Générale Adjointe en charge de
l'Autonomie et Directrice de la Maison Départementale des Personnes
Handicapées,

Membres suppléants :

Monsieur Philippe WAYMEL, Conseiller Départemental,
Madame Marie-Hélène QUATREBOEUF, Conseillère Départementale,
Madame Marie-Laurence FAUCHILLE, Conseillère Départementale,
Madame Charlotte PARMENTIER - LECOCQ, Conseillère Départementale,
Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS, Conseiller Départemental,
Monsieur Olivier DELSART, Directeur des Ressources Humaines,
Madame Nathalie LEMAIRE, Adjointe au Directeur Général Adjoint en
charge de la Solidarité Territoriale,
Madame Karima HADJLOUM, Directrice Adjointe des Ressources
Humaines,
Madame Pauline FIGAROL, Secrétaire Générale de la Direction Générale
Adjointe Partenaire et Ressources,
Monsieur Matthieu LEFEBVRE, Secrétaire Général de la Direction
Générale Adjointe en charge de la Solidarité Territoriale,
Monsieur Jérémy LORAIN, Directeur de la Modernisation et de l'Evaluation,
Madame Juliette SINGER, Directrice des Moyens et Compétences.

ARTICLE 4. Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant le
Président du Conseil départemental ou d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant
sa publication ou sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par
l'application informatique « télé-recours citoyens » accessible par le site
www.telerecours.fr.

ARTICLE 5. Monsieur le Directeur Général des Services du Département est chargé de
l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet
départemental lenord.fr et notifié à chacun des membres du Comité Social
Territorial.

Signé électroniquement à Lille le 22/03/2024

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice Générale Adjointe

Sophie BLANQUART